



RD6 GARDANNE

Aménagement de l'échangeur Puits Morandat

Par délibération en date du 23 octobre 2020, le Département des Bouches-du-Rhône a décidé de lancer une concertation publique relative à l'aménagement des carrefours de l'échangeur du Puits Morandat sur la RD6 à Gardanne.

La concertation, prévue par les dispositions du Code de l'Environnement se déroulera sur la commune de Gardanne.

Cette phase de la concertation publique porte sur la présentation de la phase Études préliminaires – comparaison des variantes.

Elle se déroulera du **lundi 24 juin au vendredi 5 juillet 2024**.

Le public sera accueilli dans les locaux des Services Techniques les jours ouvrés (du lundi au vendredi) **de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00** à l'adresse suivante :

**Salle n°2 DST
Direction des Services Techniques
1 avenue de Nice – 13120 Gardanne**

Les techniciens de la Direction des Routes et des Ports du Département, représentant le maître d'ouvrage y assureront six permanences sur place, pour répondre aux questions du public, les jours suivants :

- Le lundi 24 juin après-midi
- Le mercredi 26 juin matin
- Le jeudi 27 juin après-midi
- Le lundi 1^{er} juillet matin
- Le mercredi 3 juillet après-midi
- Le jeudi 4 juillet matin.

La concertation sera menée à la fois dans les locaux du Centre Technique Municipal mais aussi de façon dématérialisée :

- Pendant la durée de la présentation publique, qui comportera l'exposition de panneaux de présentation du projet, les observations sur les éléments soumis à la concertation pourront être consignées dans le registre déposé à cet effet.
- Les panneaux exposés lors de la concertation seront également disponibles sur le site Internet du Département des Bouches-du-Rhône (www.departement13.fr puis rubrique « nos actions » « routes », puis « les projets d'aménagement »). Un registre numérique permettra aux internautes de consigner leurs observations. Elles pourront également être adressées par mail à l'adresse suivante : routes@departement13.fr